RCS : LYON
Code greffe : 6901

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de LYON atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2014 B 03065
Numéro SIREN : 522 202 415
Nom ou dénomination : FOND & MAT

Ce dépôt a été enregistré le 26/05/2020 sous le numéro de dépôt B2020/011878

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE

..... *LYON*

Date : 26/05/2020

5462374

DEPOT DES COMPTES ANNUELS

n°de dépôt : **B2020/011878**
n°de gestion : **2014B03065**
n°SIREN : **522 202 415 RCS Lyon**

Le greffier du Tribunal de Commerce de Lyon certifie avoir procédé le 26/05/2020 à un dépôt annexé au dossier du registre du commerce et des sociétés de :

FOND & MAT - Société par actions simplifiée
101 Route de Saint Genis L'argentière 69610 Sainte-foy-l'argentiere -FRANCE-

date de clôture : 30/09/2019

Ce dépôt comprend les documents comptables prévus par la législation en vigueur.

Concernant les évènements RCS suivants :
Dépôt des comptes annuels

5462374

11878

Formulaire obligatoire (art. 302 Septies A bis du Code Général des Impôts)

(1) **BILAN SIMPLIFIÉ**

DGFiP N° 2033-A 2019

Désignation de l'entreprise : SAS FOND ET MAT — Neant ☐ *

Adresse de l'entreprise : 101 ROUTE DE SAINT GENIS 69610 STE FOY L ARGENTIERE

Numéro SIRET * : 52220241500025

Durée de l'exercice en nombre de mois * : 12 — Durée de l'exercice précédent * : 12

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

ACTIF

			Brut 1		Amortissements - Provisions 2	Exercice N clos le 30092019 Net 3	Exercice N-1 clos le 30092018 Net 4
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles	Fonds commercial *	010		012		
		Autres *	014		016		
	Immobilisations corporelles *		028	947 988	030 379 909	568 079	537 197
	Immobilisations financières * (1)		040	1 040	042	1 040	1 040
	Total I (5)		044	949 028	048 379 909	569 119	538 237
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050		052		
		Marchandises *	060		062		
	Avances et acomptes versés sur commandes		064		066		
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés*	068	1 389 083	070 76 047	1 313 035	335 915
		Autres * (3)	072	1 240 586	074	1 240 586	620 227
	Valeurs mobilières de placement		080		082		
	Disponibilités		084	775 229	086	775 229	659 613
	Charges constatées d'avance *		092	63 445	094	63 445	2 374
	Total II		096	3 468 343	098 76 047	3 392 296	1 618 129
	Total général (I+II)		110	4 417 371	112 455 957	3 961 415	2 156 366

PASSIF

			Exercice N NET 1	Exercice N-1 NET 2
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *	120	15 000	15 000
	Ecarts de réévaluation	124		
	Réserve légale	126	1 500	1 500
	Réserves réglementées*	130		
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants * 131)	132	495 862	475 292
	Report à nouveau	134		
	Résultat de l'exercice	136	505 399	320 570
	Provisions réglementées	140		
	Total I	142	1 017 761	812 362
	Provisions pour risques et charges **Total II**	154		
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées	156	436 539	406 969
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	164		
	Fournisseurs et comptes rattachés *	166	1 258 125	390 850
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N : 169)	172	1 238 990	536 185
	Produits constatés d'avance	174	10 000	10 000
	Total III	176	2 943 654	1 344 004
	Total général (I + II + III)	180	3 961 415	2 156 366

Cabinet Nicolas VIALLARD
Expert-comptable et Commissaire aux comptes
SARL au capital de 13 300 euros
65 rue de la [illegible] SAINT-ETIENNE
Tél. 04 77 74 11 2[illegible] Fax 04 77 89 35 49
Mail contact@cabinet-viallard.fr
SIRET 428 774 302 [illegible] APE 6920Z

RENVOIS

(1)	Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4)	Dont dettes à plus d'un an	195 287 145
(2)	Dont créances à plus d'un an	197		(5)	Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182 205 366
(3)	Dont comptes courants d'associés débiteurs	199			Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184 30 000

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT

② COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste) — DGFiP N° 2033-B 2019

Formulaire obligatoire (article 302 Septies A bis du Code General des Impôts)

Désignation de l'entreprise : SAS FOND ET MAT — Néant ☐ *

A - RÉSULTAT COMPTABLE

			Exercice N clos le 30 09 2019 (1)	Exercice N-1 clos le 30 09 2018 (2)
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	209	210	
	Production vendue : biens (dont export et livraisons intracommunautaires)	215	214	
	Production vendue : services *	217	218	3 916 973 / 2 432 913
	Production stockée * (Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)		222	
	Production immobilisée *		224	
	Subventions d'exploitation reçues		226	
	Autres produits		230	9 195 / 4
	Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)		232	3 926 168 / 2 432 916
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)		234	
	Variation de stock (marchandises) *		236	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)		238	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnement) *		240	
	Autres charges externes * : (dont crédit bail : - mobilier - immobilier)		242	3 077 647 / 1 945 739
	Impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe professionnelle CFE et CVAE *)	243 : 3 979	244	5 284 / 1 851
	Rémunérations du personnel *		250	72 264 / 26 592
	Charges sociales (cf. renvoi 380)		252	29 653 / 6 686
	Dotations aux amortissements *		254	174 485 / 180 396
	Dotations aux provisions		256	76 047
	Autres charges : dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger *	259	262	4 / 4
	Autres charges : dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles	260		
	Total des charges d'exploitation (II)		264	3 435 385 / 2 161 267
	1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)		270	490 783 / 271 650
PRODUITS ET CHARGES DIVERS	Produits financiers (III)		280	
	Produits exceptionnels (IV)		290	30 000 / 91 845
	Charges financières (V)		294	15 385 / 10 646
	Charges exceptionnelle : dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art 217 octies)	347	300 (VI)	/ 32 279
	Charges exceptionnelle : dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art 39 quinquies D)	348		
	Impôts sur les bénéfices * (VII)		306	
	2 - BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I+III+IV) - Charges (II+V+VI+VII)		310	505 399 / 320 570

B - RÉSULTAT FISCAL

	Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2	312	505 399	314
Réintégrations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles *	316		
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles	318		
	Provisions non déductibles *	322		
	Impôts et taxes non déductibles * (cf. page 7 de la notice 2033.not)	324		
	Divers*, dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés 247 ; écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM* 248	330		
	Fraction des loyers versés dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option ; (Part de loyers dispensés de réintégration) 249	251		
	Charges afferentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime	998		
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime	999		
Déductions	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			997
	Entreprise nouvelles (44 sexies) 986 ; Zone franche urbaine (44 octies et octies A) 987 ; Zones restructuration de la defense (44 terdecies) 127 ; Zones de revitalisation rurales (44 quindecies) 138			342
	Reprise d'entreprises en difficulté (44 septies) 981 ; Jeune entreprise innovante (44 sexies A) 989 ; Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44 duodecies) 991 ; Pôles de competitivité hors CICE (art 44 undecies) 990			
	Divers dont ZFA (44 quaterdecies) 345 ; Investissements outre-mer 344 ; Créance due au report en arriere du deficit 346 ; Bassins urbains à dynamiser-BTD (art. 44 octodecies) 992			350 448 832
	"Déduction exceptionnelle (art 39 decies)" 655 : 446 482			
	RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS Bénéfice col. 1 Déficit col. 2	352	56 566	354
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arriere (Entreprises I.S. seulement)	356		
	Déficits antérieurs reportables * 145 654 dont imputés sur le résultat .			360 56 566
	RÉSULTAT FISCAL APRES IMPUTATION DES DÉFICITS Bénéfice col. 1 Déficit col. 2	370	0	372

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Cegid Group

Dossier N° AFO260 en Euros — Edité le 24/01/2020 à 08:16 — Mission de présentation - Voir le rapport d'Expert Comptable — AFOREX

ANNEXE

Exercice du 01/10/2018 au 30/09/2019

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice, dont le total est de 3 961 414.67 Euros et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste, dont le chiffre d'affaires est de 3 916 972.84 Euros et dégageant un bénéfice de 505 398.61 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 01/10/2018 au 30/09/2019.

Les notes et les tableaux présentés ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

(PCG Art 831-1/1)

Cabinet Nicolas VIALLARD
Expert comptable / commissaire aux comptes
SARL au capital de 13.300 euros
65 rue de la tour - 42000 SAINT-ETIENNE
Tél. 04 77 74 11 24 - Fax 04 77 89 35 49
Mail : contact@cabinet-viallard.fr

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2015-06 et 2016-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

ANNEXE

Exercice du 01/10/2018 au 30/09/2019

Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Installations techniques, Matériel et outillage industriel	697 891		189 466
Matériel de transport	59 480		15 900
TOTAL	757 372		205 366
Prêts, autres immobilisations financières	1 040		
TOTAL	1 040		
TOTAL GENERAL	758 412		205 366

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Installations techniques, Matériel et outillage industriel		14 750	872 608	872 608
Matériel de transport			75 380	75 380
TOTAL		14 750	947 988	947 988
Prêts, autres immobilisations financières			1 040	1 040
TOTAL			1 040	1 040
TOTAL GENERAL		14 750	949 028	949 028

Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice	Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Installations techniques, Matériel et outillage industriel	212 415	154 974	14 750	352 639
Matériel de transport	7 759	19 511		27 270
TOTAL	220 174	174 485	14 750	379 909
TOTAL GENERAL	220 174	174 485	14 750	379 909

Ventilation des dotations de l'exercice	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires	
				Dotations	Reprises
Instal.techniques matériel outillage indus.	154 974				
Matériel de transport	19 511				
TOTAL	174 485				
TOTAL GENERAL	174 485				

Cabinet Nicolas VIALLARD
Expert comptable / commissaire aux comptes
SARL au capital de 13 300 euros
65 rue de la tour - 42000 SAINT-ETIENNE
Tél. 04 77 74 11 24 - Fax 04 77 89 35 49
Mail : contact@cabinet-viallard.fr
SIRET 428 774 392 00016 APE 6920 Z

ANNEXE

Exercice du 01/10/2018 au 30/09/2019

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Autres immobilisations financières	1 040	1 040	
Clients douteux ou litigieux	91 257	91 257	
Autres créances clients	1 297 826	1 297 826	
Impôts sur les bénéfices	2 350	2 350	
Taxe sur la valeur ajoutée	133 401	133 401	
Débiteurs divers	1 104 834	1 104 834	
Charges constatées d'avance	63 445	63 445	
TOTAL	2 694 154	2 694 154	

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes ets crédit à 1 an maximum à l'origine	147	147		
Emprunts et dettes ets crédit à plus de 1 an à l'origine	414 892	127 747	287 145	
Emprunts et dettes financières divers	21 500	21 500		
Fournisseurs et comptes rattachés	1 258 125	1 258 125		
Personnel et comptes rattachés	16 187	16 187		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	12 320	12 320		
Taxe sur la valeur ajoutée	300 237	300 237		
Autres impôts taxes et assimilés	2 469	2 469		
Groupe et associés	311 399	311 399		
Autres dettes	596 378	596 378		
Produits constatés d'avance	10 000	10 000		
TOTAL	2 943 654	2 656 509	287 145	
Emprunts souscrits en cours d'exercice	145 000			
Emprunts remboursés en cours d'exercice	121 942			

Composition du capital social

(PCG Art 831-3 et 832-13)

Différentes catégories de titres	Valeurs nominales en euros	Nombre de titres			
		Au début	Créés	Remboursés	En fin
Actions	10.0000	1 500			1 500

Evaluation des créances et des dettes

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Disponibilités en Euros

Les liquidités disponibles en caisse ou en banque ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Cabinet Nicolas VIALLARD
Expert comptable et commissaire aux comptes
SARL au capital de 13.300 euros
65 rue de la tour - 42000 SAINT-ETIENNE
Tél. 04 77 74 11 24 - Fax 04 77 89 35 49
Mail : contact@cabinet-viallard.fr
SIRET 428 774 392 00016 APE 6920Z

ANNEXE

Exercice du 01/10/2018 au 30/09/2019

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	147
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	122 507
Dettes fiscales et sociales	21 402
Autres dettes	596 378
Total	740 434

Charges et produits constatés d'avance

Charges constatées d'avance	Montant
Charges d'exploitation	63 445
Total	63 445
Produits constatés d'avance	**Montant**
Produits d'exploitation	10 000
Total	10 000

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT -

Charges et produits financiers concernant les entreprises liées

(PCG Art. 831-2 et Art 832-13)

	Charges financières	Produits financiers
Total	16 033	
Dont entreprises liées	11 399	

Honoraires des commissaires aux comptes

Le montant total des honoraires des commissaires aux comptes figurant au compte de résultat de l'exercice est de euros, décomposés de la manière suivante :
- honoraires facturés au titre du contrôle légal des comptes : 2 700 €
- honoraires facturés au titre des conseils et prestations de services entrant dans les diligences directement liées à la mission de contrôle légal des comptes, telles qu'elles sont définies par les normes d'exercice professionnel mentionnées au II de l'article L. 822-11 :

Cabinet Nicolas VIALLARD
Expert comptable - Commissaire aux comptes
SARL au capital de 13.300 euros
65 rue de la tour - 42000 SAINT-ETIENNE
Tél. 04 77 74 11 39 - Fax 04 77 89 35 49
Mail : contact@cabinet-viallard.fr
SIRET 428 774 392 00016 APE 6920 Z

ANNEXE

Exercice du 01/10/2018 au 30/09/2019

- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS -

Crédit bail

(Code monétaire et financier R 313-14, PCG Art 531-2/9)

Nature	Terrains	Constructions	Instal.Matériel et Outillage	Autres	Total
Valeur d'origine			18 265 390		18 265 390
Amortissements					
- cumuls exercices antérieurs			3 540 313		3 540 313
- dotations de l'exercice			2 613 540		2 613 540
Total			6 153 853		6 153 853
Redevances payées					
- cumuls exercices antérieurs			3 337 227		3 337 227
- exercice			2 408 595		2 408 595
Total			5 745 823		5 745 823
Redevances restant à payer					
- à un an au plus			2 796 335		2 796 335
- entre 1 et 5 ans			7 789 200		7 789 200
- à plus de 5 ans			928 462		928 462
Total			11 513 997		11 513 997
Valeur résiduelle					
- à un an au plus			52 860		52 860
- entre 1 et 5 ans			1 400 757		1 400 757
- à plus de 5 ans			124 738		124 738
Total			1 578 355		1 578 355

Cabinet Nicolas VIALLARD
Expert comptable / Commissaire aux comptes
SARL au capital de 13.300 euros
65 rue de la tour - 42000 SAINT-ETIENNE
Tél. 04 77 74 11 24 - Fax 04 77 89 35 49
Mail : contact@cabinet-viallard.fr
SIRET 428 774 392 00016 APE 6920 Z

"FOND & MAT"

Société par Actions Simplifiée au capital de 15 000 euros

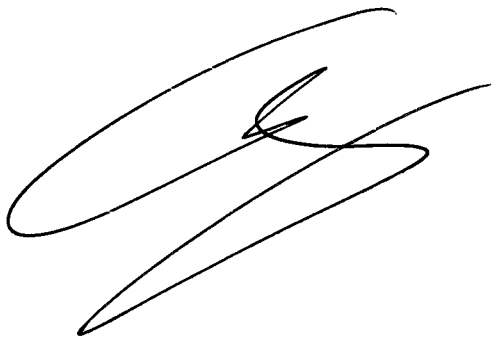
Siège social :
SAINTE-FOY-L'ARGENTIERE (69610) 101, Route de Saint Genis l'Argentière

522 202 415 RCS LYON

COMPTES ANNUELS

EXERCICE CLOS LE 30 SEPTEMBRE 2019

Copie certifiée conforme par le Président



BILAN ACTIF

ACTIF	Exercice N 30/09/2019 12 Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Exercice N-1 30/09/2018 12
Capital souscrit non appelé (I)				
ACTIF IMMOBILISÉ				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de développement				
Concessions, brevets et droits similaires				
Fonds commercial (1)				
Autres immobilisations incorporelles				
Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage	872 608	352 639	519 968	485 476
Autres immobilisations corporelles	75 380	27 270	48 110	51 721
Immobilisations en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations financières (2)				
Participations mises en équivalence				
Autres participations				
Créances rattachées à des participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	1 040		1 040	1 040
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en cours				
Matières premières, approvisionnements				
En-cours de production de biens				
En-cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes				
Créances (3)				
Clients et comptes rattachés	1 389 083	76 047	1 313 035	335 915
Autres créances	1 240 586		1 240 586	620 227
Capital souscrit - appelé, non versé				
Valeurs mobilières de placement				
Disponibilités	775 229		775 229	659 613
Charges constatées d'avance (3)	63 445		63 445	2 374
Total II	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Comptes de Régularisation				
Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)				
Primes de remboursement des obligations (V)				
Ecarts de conversion actif (VI)				
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]

(1) Dont droit au bail
(2) Dont à moins d'un an
(3) Dont à plus d'un an

BILAN PASSIF

	PASSIF	Exercice N 30/09/2019 12	Exercice N-1 30/09/2018 12
CAPITAUX PROPRES	Capital (Dont versé : 15 000)	15 000	15 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport		
	Ecarts de réévaluation		
	Réserves		
	Réserve légale	1 500	1 500
	Réserves statutaires ou contractuelles		
	Réserves réglementées		
	Autres réserves	495 862	475 292
	Report à nouveau		
	Résultat de l'exercice (Bénéfice ou perte)	505 399	[illegible] 570
	Subventions d'investissement		
	Provisions réglementées		
	Total I	[illegible] 961	[illegible] 662
AUTRES FONDS PROPRES	Produit des émissions de titres participatifs		
	Avances conditionnées		
	Total II		
PROVISIONS	Provisions pour risques		
	Provisions pour charges		
	Total III		
DETTES (1)	**Dettes financières**		
	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts auprès d'établissements de crédit	415 039	391 969
	Concours bancaires courants		
	Emprunts et dettes financières diverses	332 899	405 246
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
	Dettes d'exploitation		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 258 125	390 850
	Dettes fiscales et sociales	331 213	144 547
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
	Autres dettes	596 378	1 392
Comptes de Régularisation	Produits constatés d'avance (1)	10 000	10 000
	Total IV	2 943 654	1 344 004
	Ecarts de conversion passif (V)		
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V)	3 961 415	2 [illegible] 366
	(1) Dont à moins d'un an	2 656 509	1 344 004

SOLDES INTERMEDIAIRES DE GESTION

	Exercice N 30/09/2019 12	% CA	Exercice N-1 30/09/2018 12	% CA	Ecart N / N-1 Euros	Ecart N / N-1 %
Ventes marchandises + Production	3 916 973	100.00	2 432 913	100.00	1 484 060	61.00
+ Ventes de marchandises						
- Coût d'achat des marchandises vendues						
Marge commerciale						
+ Production vendue	3 916 973	100.00	2 432 913	100.00	1 484 060	61.00
+ Production stockée ou déstockage						
+ Production immobilisée						
Production de l'exercice	3 916 973	100.00	2 432 913	100.00	1 484 060	61.00
- Matières premières, approvisionnements consommés						
- Sous traitance directe	2 903 302	74.12	1 827 011	75.10	1 076 291	58.91
Marge brute de production	1 013 671	25.88	605 902	24.90	407 769	67.30
Marge brute globale	1 013 671	25.88	605 902	24.90	407 769	67.30
- Autres achats + charges externes	174 345	4.45	118 728	4.88	55 617	46.84
Valeur ajoutée	839 326	21.43	487 174	20.02	352 152	72.28
+ Subventions d'exploitation						
- Impôts, taxes et versements assimilés	5 284	0.13	1 851	0.08	3 434	185.53
- Salaires du personnel	72 264	1.84	26 592	1.09	45 672	171.75
- Charges sociales du personnel	29 653	0.76	6 686	0.27	22 968	343.54
Excédent brut d'exploitation	732 124	18.69	452 045	18.58	280 079	61.96
+ Autres produits de gestion courante	4		4		0	3.97
- Autres charges de gestion courante	4		4		0	0.27
+ Reprises amortissements provisions, transferts de charges	9 191	0.23			9 191	
- Dotations aux amortissements	174 485	4.45	180 396	7.41	5 911-	3.28-
- Dotations aux provisions	76 047	1.94			76 047	
Résultat d'exploitation	490 783	12.53	271 650	11.17	219 134	80.67
+ Quotes parts de résultat sur opérations en commun						
+ Produits financiers						
- Charges financières	15 385	0.39	10 646	0.44	4 739	44.51
Résultat courant	475 399	12.14	261 004	10.73	214 395	82.14
+ Produits exceptionnels	30 000	0.77	91 845	3.78	61 845-	67.34-
- Charges exceptionnelles			32 279	1.33	32 279-	100.00-
Résultat exceptionnel	30 000	0.77	59 566	2.45	29 566-	49.64-
- Impôt sur les bénéfices						
- Participation des salariés						
Résultat NET	505 399	12.90	320 570	13.18	184 828	57.66

"FOND & MAT"

Société par Actions Simplifiée au capital de 15 000 euros

Siège social : SAINTE-FOY-L'ARGENTIERE (69610) 101, Route de Saint Genis l'Argentière

522 202 415 RCS LYON

PROPOSITION D'AFFECTATION DU RESULTAT

SOUMISE AUX DECISIONS DE L'ASSOCIEE UNIQUE

ET APPROUVEE PAR ELLE LE 31 MARS 2020

DEUXIEME DECISION

L'Associée unique décide d'affecter, ainsi qu'il suit, le bénéfice de l'exercice clos le 30 septembre 2019 qui s'élève à CINQ CENT CINQ MILLE TROIS CENT QUATRE-VINGT DIX-HUIT euros SOIXANTE-ET-UN centimes, ci 505 398,61 €

- Prélèvement d'une somme de QUATRE CENT MILLE CINQ CENTS euros, ci..... - 400 500,00 €

 pour distribution à l'Associée unique d'un dividende de 266,66 euros par action, avec mise en paiement immédiate,

- Le solde, soit CENT QUATRE MILLE HUIT CENT QUATRE-VINGT DIX-HUIT euros SOIXANTE-ET-UN centimes, ci 104 898,61 €

 est affecté au compte « Autres réserves » dont le montant au 30 septembre 2019, ci..... + 495 826,25 €

 se trouve ainsi porté à SIX CENT MILLE SEPT CENT VINGT-QUATRE euros QUATRE-VINGT SIX centimes + 600 724,86 €

Le montant des dividendes mis en distribution au titre des trois exercices précédents, le montant des revenus distribués au titre de ces mêmes exercices éligibles à la réfaction mentionnée au 2° du 3 de l'article 158 du Code général des impôts (sous réserve que les bénéficiaires remplissent les conditions requises) ainsi que celui des revenus distribués non éligibles à cette réfaction ont été les suivants, en euros, étant rappelé que la société n'a émis qu'une seule catégorie d'actions :

CLOTURE DE L'EXERCICE	**DIVIDENDES**	**REVENUS DISTRIBUES**	
		éligibles à la réfaction	non éligibles à la réfaction
30 septembre 2018	300 000,00 €	-	300 000,00 €
30 septembre 2017	150 000,00 €	-	150 000,00 €
30 septembre 2016	-	-	-

Pour extrait certifié conforme
par le Président

CABINET Nicolas VIALLARD

Société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'ordre de Lyon
Société de commissariat aux comptes membre de la Compagnie Régionale de Lyon

Nicolas VIALLARD
Expert-comptable Associé
Commissaire aux comptes

FOND & MAT

SAS au Capital de 15 000.00 EUROS

Siège Social : 101 route de Saint-Genis l'argentière

69610 SAINTE FOY L'ARGENTIERE

SIRET: 522 202 415 – APE 7732 Z

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

POUR L'EXERCICE DU 01.10.2018 AU 30.09.2019

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Exercice clos le 30 septembre 2019

A l'assemblée de la société FOND & MAT

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société FOND & MAT relatifs à l'exercice clos le 30 septembre 2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1er octobre 2018 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.»

Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux actionnaires

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les autres documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

En application de la loi, nous vous signalons que les informations relatives aux délais de paiement prévu par l'article D 441-4 du code de commerce, n'ont pas été fournis dans le rapport de gestion.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne

il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

A Saint Etienne, le 9 mars 2020

Cabinet Nicolas VIALLARD



Nicolas VIALLARD
Commissaire aux comptes